

LISTE ROUGE DES ODONATES DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

UN EXEMPLE D'ACTION AU NIVEAU DE LA RÉGION

Cyrille Deliry - Groupe *Sympetrum*¹



MOYENS DISPONIBLES, CERTES EXCEPTIONNELS POUR DES INSECTES

La Liste Rouge des Odonates de la région Rhône-Alpes a pu être actualisée (première édition en 1996) à partir d'une collection de données très importante, puisqu'en moyenne ce sont près de 1400 observations qui sont disponibles pour chacune de 83 espèces à évaluer. Une ressource de plus de 120000 données est disponible. L'organisation du Groupe *Sympetrum* s'appuyant sur une équipe de coordonnateurs pour chaque département et la participation de nombreux informateurs a été propice à la réalisation de cette actualisation en 2006.

La Liste Rouge des Odonates ou Libellules de la région a été réalisée sur les financements propres de l'association et applique de manière stricte la méthodologie arrêtée par l'UICN (2001, 2003). Il s'agit sur ce dernier point d'une véritable Liste Rouge™ et non d'une simple Liste d'Alerte.

MÉTHODOLOGIE UICN, ROBUSTE ET RECONNUE MONDIALEMENT

La méthodologie UICN se compose, pour une évaluation régionale, de deux étapes

1. ESTIMATION DE LA CATÉGORIE BRUTE

Cinq points peuvent être examinés. Ce sont les mêmes que ceux qui déterminent les risques d'extinction au niveau mondial :

- A. L'espèce est en déclin
- B. La répartition de l'espèce est réduite où le territoire qu'elle occupe est limité, ce, s'il existe certains autres facteurs de fragilité
- C. Les populations sont faibles et en déclin
- D. Les populations sont très faibles ou très localisées (souvent moins de 10 stations)
- E. Une analyse quantitative de la probabilité d'extinction révèle que celle-ci est significative

En ce qui concerne les Odonates, seul le déclin des populations (A), la faiblesse de la surface de répartition (B) ou la forte localisation des stations connues (D) a été généralement applicable. La taille des populations est généralement inexploitable pour ce groupe d'Insectes aux effectifs généralement assez nombreux. L'utilisation d'un seul des cinq points suffit pour classer une espèce en Liste Rouge™.

Les catégories principales sont CR (populations En Grave Danger de disparition), EN (En Danger), VU (Vulnérable), NT (Quasi menacée)...

2. AJUSTEMENT À LA CATÉGORIE NETTE OU RÉGIONALISATION

¹ Deliry Cyrille, Villa D, 2 rue de la Forge, 38200 Villette de Vienne
Courriel : cyrille@deliry.com

Cette seconde étape de l'évaluation est facultative. Elle permet néanmoins de rendre compte d'un écart entre un risque de disparition au niveau régional parfois moindre qu'il n'y paraît à première vue dans la mesure où une région géographique donnée (département, région, secteur géographique quelconque, pays, continent) est susceptible de recevoir des renforts de populations extrarégionales. Des flux potentiels ou constatés, existent entre la région et les régions voisines.

Il s'agit ainsi de considérer par exemple qu'une espèce qui a des populations viables en dehors de la région, dans la mesure où ces populations sont en bonne connexion avec les populations régionales verra son risque de disparition régionale diminué : si elle était classée lors de la première étape EN (En Danger), il s'agit de la reclasser au niveau VU° (EN) (Vulnérable°). En effet les renforts extrarégionaux sont susceptibles de maintenir plus longtemps la population régionale. Un signe ° est ajouté afin de souligner la nuance et le fait que la catégorie a été reclassée au niveau régional. Certains désignent cette étape d'ajustement à la catégorie nette de « régionalisation ».

Dans la région Rhône-Alpes, 26 espèces de Libellules sont strictement menacées, dont 5 disparues régionalement (RE)², 1 En Grave Danger de disparition (CR ; *Leucorrhinia albifrons*), 7 En Danger (EN) et 13 Vulnérables (VU). Deux autres espèces sont Quasi Menacées (NT) et pourrait rapidement devenir menacées si les facteurs agissant sur l'altération de leurs populations se poursuivaient.

EN PLUS D'UNE LISTE ROUGE IL EST POSSIBLE DE PRÉVOIR UNE LISTE ORANGE

Il est souvent intéressant au niveau d'une région géographique de rendre compte d'informations et nuances complémentaires à la Liste Rouge. Il s'agit d'espèces d'intérêt particulier car elles sont rares ou indicatrices de la qualité des habitats. Elles peuvent aussi présenter des stations remarquables, des variations génétiques, des populations isolée ou originales, etc. Ce genre d'information n'est en aucun cas l'objet d'un Liste Rouge™ dont la seule fonction est de préciser le risque de disparition des espèces.

*Nous avons ajouté une Liste Orange au travail d'évaluation des Odonates, qui permet par exemple de souligner l'importance d'espèces non menacées au niveau régional. Le cas le plus remarquable est celui de *Coenagrion mercuriale*, une espèce protégée en France, menacée dans notre pays et qui par la qualité de ses populations n'est pas fondamentalement menacée dans la région. Cet Agrion est néanmoins un élément patrimonial important car nous sommes responsables du maintien de parmi les plus belles populations au Monde pour cette espèce et que les plus grosses stations concernent des habitats de qualité écologique remarquable. Ceci est aussi un témoin de la bonne qualité de certains habitats dans la région.*

² De manière tout à fait exceptionnelle deux espèces (*Coenagrion ornatum* et *Gomphus flavipes*) ont été redécouvertes depuis l'édition de la Liste Rouge en 2006 ; peut-être dans le cadre d'une expansion récente dans la région. Aussi ce ne sont plus que 3 espèces qui restent considérées disparues de la région.

Une Liste Rouge est parfaitement réfutable et s'appuie sur les connaissances disponibles à un moment donné. Toute nouvelle connaissance est susceptible d'entraîner une révision tout à fait normale du statut des espèces.

La Liste Rouge ne présume en rien des actions à tenir pour la conservation de la faune et des habitats. Il ne s'agit qu'un indicateur qui demande à être nuancé par d'autres analyses. On parle volontiers de hiérarchisation de « Priorités de Conservation ». La Liste Orange permet de résoudre simplement une part des besoins supplémentaires de l'analyse.

« LISTE BLEUE » POUR LES AUTRES ESPÈCES

Dans la région Rhône-Alpes, 38 espèces de Libellules n'apparaissent ni sur la Liste Rouge, ni sur la Liste Orange.

Ce sont des espèces de la faune dite « ordinaire », non patrimoniale, néanmoins extrêmement importante car elles constituent le plus souvent le fond des populations et de la Biodiversité d'un site donnée. Par leur abondance ou biomasse, elles sont le fondement du fonctionnement de la zoocénose.

Il s'agit de fait de la « faune structurante » des écosystèmes, sans laquelle les habitats ne seraient pas ce qu'ils sont.

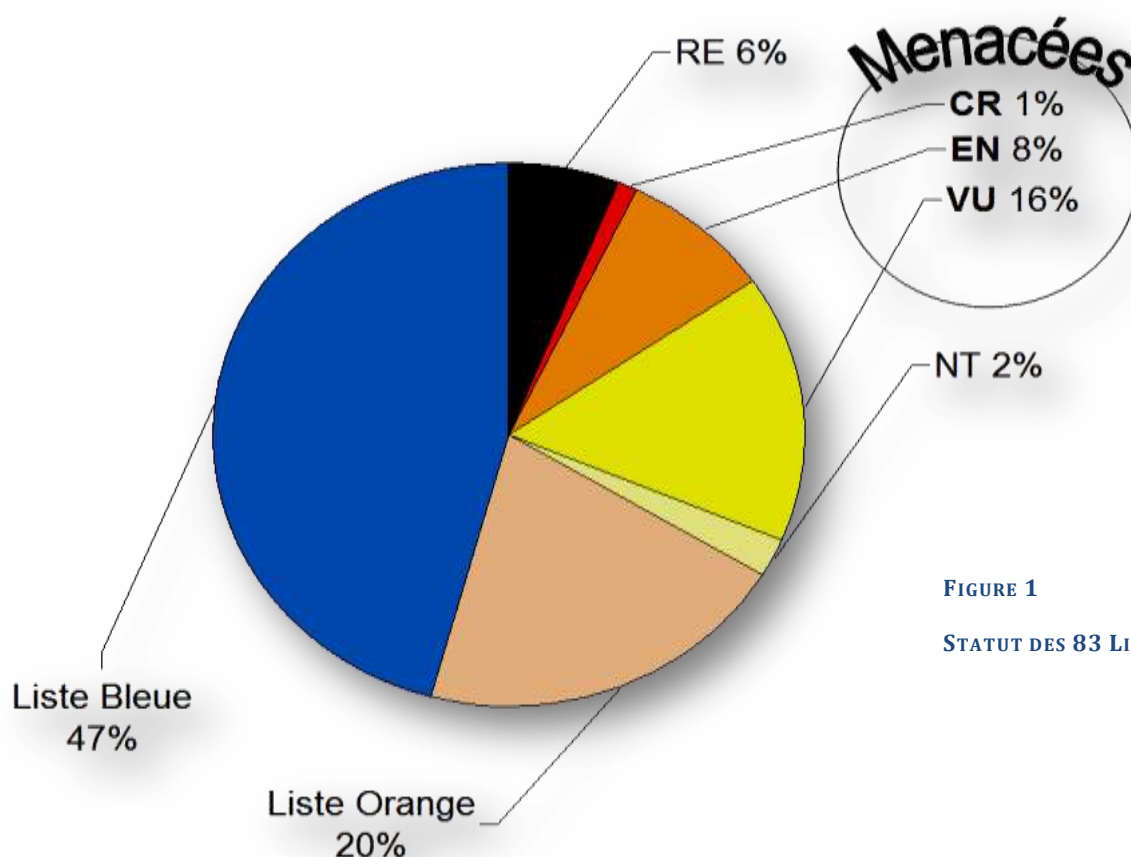


FIGURE 1

STATUT DES 83 LIBELLULES RHÔNALPINES

FAISABILITÉ DE LISTES ROUGES™ POUR D'AUTRES INVERTÉBRÉS

La méthodologie UICN est fondée sur une réflexion menée depuis plusieurs décennies en termes de dynamique des populations. Si elle n'explique pas tous les tenants et aboutissants des choix opérés dans la méthode, il s'agit néanmoins d'une démarche dûment fondée sur de multiples arguments scientifiques et modélisation des extinctions d'espèce. La lecture d'ouvrages simples mais précis

(Barbault 1997) permet de mieux en comprendre les rouages scientifiques et d'accéder à des références plus complètes sur le sujet.

Cette méthode est prévue pour être applicable à tous les groupes de la faune et de la flore, et, nous l'avons vu dans le cas des Libellules, s'il est peu pertinent d'estimer la taille des populations pour diagnostiquer les risques de disparition des espèces, il est plus aisé de tenir compte par exemple de la répartition des espèces.

Ainsi, tout Invertébré de la région, dont la connaissance est relativement satisfaisant - on est certes toujours exigeant à ce niveau, il s'agit de rester raisonnable -, dont le nombre de station est inférieur à 10 sur notre territoire est susceptible d'être classé en Liste Rouge. Tous ces êtres vivants méritent *a priori* déjà notre attention et cette réflexion permet d'envisager immédiatement la conservation des meilleures stations, d'encourager l'étude et la compréhension de la biologie, l'écologie ou l'éthologie... de telles espèces.

Ne pas tout faire, n'est pas rien faire... aussi si la démarche a été confirmée pour les Libellules de la région par deuxième édition de Liste Rouge en 2006, il s'agit de commencer le travail pour les autres groupes.

Au niveau de la Biosphère, l'UICN a recensé plus de 1.560.000 taxons dont 950.000 Insectes. L'évaluation des Insectes a débuté très modestement et seuls, 1.182 espèces ont été évaluées. Ceci permet déjà de considérer 47 % de ces taxons comme menacés et d'engager des mesures de conservation ou de restauration. C'est une démarche d'évaluation exemplaire qui consiste à commencer par un bout et aller vers l'autre vaillamment.

Nous devrions l'appliquer en ce qui concerne notre faune locale, par devers les blocages et nuances sur des éléments discutables, il s'agit d'entreprendre une évaluation rationnelle des impératifs de conservation de quelques espèces déjà.

LES LISTES ROUGES™ SONT UNE ÉTAPE DANS UNE DÉMARCHE...

Une Liste Rouge™ est après l'inventaire simple des espèces d'un groupe donné d'êtres vivants, une étape préliminaire à la **conservation organisée** de l'environnement... il reste avec la mise en place de Priorités de connaissances, de conservation, de communication encore beaucoup de travail à faire pour réaliser une **conservation intégrée** de notre espace naturel... chaque élément améliore la pertinence des actions, les actions doivent être entamées selon des priorités et peu à peu la construction d'actions globales viendront renforcer l'efficacité que nous aurons au maintien de la Biodiversité.

Nous encourageons chaque spécialiste de tel ou tel groupe d'Invertébrés d'engager leurs connaissances sur les premières voies de la conservation des espèces et d'entamer l'évaluation en Liste Rouge de leurs protégés. Il y a certes des nuances et des difficultés, mais l'impératif d'une méthode est d'être appliqué sans être détournée. Des commentaires et remarques viendront toujours apportées les nuances nécessaires et nous l'avons vu, des moyens supplémentaires, comme les Listes Oranges, existent pour rendre compte d'autres impératifs régionaux indépendamment du risque de disparition des espèces.

DOCUMENTATION

Barbault R. 1997 - *Biodiversité*. - Les Fondamentaux, Hachette, Paris : 159 pp.

Deliry C. (coord.) 2006 - *Liste rouge des Libellules de la région Rhône-Alpes*. - Coll. Concepts et Méthodes, Groupe *Sympetrum* : 35 pp. <www.sympetrum.org>

Deliry C. (coord) 2008c - *Atlas illustré des libellules de la région Rhône-Alpes*. - Dir. du Groupe *Sympetrum* et Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble, éd. Biotope, Mèze (collection Parthénopé) : 408 pp.

Deliry C. 2008-2009 - *Biodiversité ou Biodiversités*. - Knol, A unit of knowledge <knol.google.com/k/cyrille-deliry/biodiversit/1qhfv4u7ey6i/3#>

Groupe *Sympetrum* 1998-2008 - *Sympetrum & Observatoire odonatologique en Rhône-Alpes & Dauphiné*. - Observatoire permanent <www.sympetrum.org>

UICN 2001 - *Catégories et Critères de l'UICN pour la Liste Rouge : Version 3.1. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN*. - UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni : ii + 32 pp. <www.iucnredlist.org>

UICN 2003 - *Lignes Directrices pour l'Application, au Niveau Régional, des Critères de l'UICN pour la Liste Rouge. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. Version 3.0.* - UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni : ii + 26 pp. <www.iucnredlist.org>

UICN 2008 - *2008 IUCN Red List of Threatened Species*. - <www.iucnredlist.org>